

Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 6 octobre 2023

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	20
Ayant pris part au vote :	23

L'an deux mille vingt-trois et le six octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation	02/10/2023
Date d'affichage	13/10/2023

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucault Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gurtner.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-10-080

OBJET : Avenants pour la Salle des Sports.

Le Maire rappelle que les travaux de rénovation et d'extension de la Salle des Sports se terminent mais que tout au long de l'exécution des travaux, les modifications opérées ont entraîné une évolution du programme et nécessitent un avenant au marché initial pour les lots suivants :

Lot 1 (VRD Terrassement)	Mourot TP	31 189.33€
Lot 2 (gros œuvres)	Rapid'Services	21 000.00€
Lot 2 (gros œuvres)	Rapid'Services	4 763.50€
Lot 3 (charpente)	PONTARLIER Charpentes	40 910.70€
Lot 4 (couverture zinguerie)	C2B Constructions	61 820.00€
Lot 6 (enduit isolation)	Façades Bisontines	12 372.04€
Lot 8 (menuiserie intérieure)	Entreprise BURLA	30 761.20€
Lot 2 (plomberie, sanitaire..)	Entreprise PECCLET	12 000.00€

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **22 voix pour, 1 abstention** :

- Autorisent le Maire à valider les différents avenants ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 025-200068401-20231006-2023_10_080-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.